



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

12 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COURRIER ARRIVÉ
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n° 2023D24

Le Conseil d'administration, convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 6 décembre 2023 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Étaient présents :

AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présent</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présent</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présent</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présent</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présent</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Absente excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Présent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Absent excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Absent excusé, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Tableau des effectifs EHPAD LES GLYCINES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services pour l'EHPAD Les Glycines comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

POSTES OUVERTS au 1er janvier 2024

SERVICE	FONCTION	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOI	REPARTITION					Pouvru	Vacant	
				DH	Quoté	HEBGT	DEP	SONS			
DIRECTION-ADMINISTRATION	Direction	A	Attaché territorial	35	1,00	1,00				X	
	Secrétaire	C	Adjoint administratif territorial	14	0,00	0,00					X
	Sous-total direction-administration				1,00	1,00					
	Aide cuisinier	C	Adjoint technique territorial	25	0,71	0,71				X	
	Aide cuisinier	C	Adjoint technique territorial	25	0,71	0,71				X	
	Sous-total cuisine				1,42	1,42					
	Ouvrier entretien	C		7	0,00	0,00					X
	Sous-total services généraux				0,00	0,00					
ANIMATION	Animatrice	C	Adjt territorial d'animation	17,5	0,00	0,00					X
Sous-total animation				0,00	0,00						
PSYCHOLOGUE	Psychologue	A	Psychologue classe normale	1	0,00		0				X
	Sous-total psychologue				0,00		0,00				
SONS	Aide Soignante AMP	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	35	1,00		0,30	0,70	X		
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe supérieure	35	1,00		0,30	0,70	X		
	Aide Soignante AMP	C	Agent social principal de 2ème classe	35	1,00		0,30	0,70	X		
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe normale	35	1,00		0,30	0,70	X		
	Agent de Soins	C	Agent social	28	0,80	0,56	0,24		X		
	Agent de Soins	C	Agent social principal de 1ère classe	30	0,84	0,588	0,25		X		
	Agent de Soins	C	Agent social principal de 1ère classe	30	0,84	0,588	0,25		X		
	Agent de Soins	C	Agent social	28	0,80	0,56	0,24		X		
	Agent de Soins	C	Agent social	29	0,82	0,574	0,25		X		
	Agent de Soins Nuit	C	Agent social	28	0,79	0,553	0,24		X		
	Agent de Soins Nuit	C	Agent social principal de 2ème classe	28	0,79	0,553	0,24		X		
	Agent de Soins Nuit	C	Agent social	23	0,66	0,462	0,20		X		
	Sous-total soins				11,31	1,33	0,60	2,80			
INFIRMIERE	Infirmière Réf.	A	Infirmière de soins généraux	28	0,80			0,80	X		
	Infirmière	A	Infirmière de soins généraux hors classe	28	0,80			0,80	X		
	Sous-total infirmerie				1,60			1,60			
MEDECIN COORDONATEUR	Medecin coord.	A	Medecin 2e classe	3,5	0,00			0,00			X
Sous-total médecin				0,00			0,00				
TOTAL ETP pourvus (sur 15,46 autorisés)									14,36		

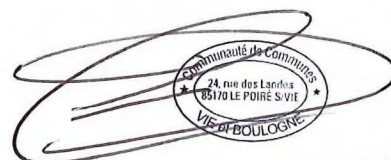
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....

Pour copie conforme au registre
Le six décembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 13/12/2023.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
12 DEC. 2023
COURRIER ARRIVÉ